Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213500861-20261020-89_2026-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Mairie de COMBOURTILLÉ 35210

Date de convocation : 14/10/2026

Date d'affichage : 14/10/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 11
Pouvoirs : 0
Votants : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMBOURTILLÉ

L'an deux mil vingt-six, le vingt octobre à vingt heures quinze, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe BUINEAU, Maire.

Etaient présents : Monsieur Philippe BUINEAU, Maire ; Monsieur Hervé CHAUPITRE, Madame Sophie BACQUET, Monsieur Mickaël SAUVÉ, Adjoints ; Monsieur Jean-Charles PROVENT, Monsieur Thierry MASSON, Monsieur Bertrand BODIN, Madame Valérie BRARD, Monsieur Yohann BLONDEL, Madame Lydie FÉRÉAL, Madame Anabel BRUJES, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Monsieur Roland LÉCRIVAIN, Madame Angélique GIRAUD, Madame Maria Raquel DIAS, Madame Aïnhoa CLOUÉ.

Madame Valérie BRARD a été élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°89/2026

BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Un prêt relais d'un montant de 240 000 € a été souscrit en janvier 2026 auprès de la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire, afin de financer les travaux d'aménagement et de mise en sécurité de la rue de la Messayais Secteur Sud, dans l'attente du versement des subventions publiques et du fonds de compensation pour la TVA.
Le contrat de prêt prévoit la possibilité de rembourser le crédit par anticipation (en partie ou en totalité) et oblige la commune à informer la banque au fur et à mesure de l'encaissement des subventions reçues.
À ce jour, la commune a encaissé plusieurs subventions (Etat, Département d'Ille-et-Vilaine et Fougères Agglomération) pour un montant de 114 489,50 €, qu'il convient de rembourser par anticipation.

Il convient de prévoir les crédits budgétaires nécessaires au budget communal en procédant à la décision modificative suivante :

Article – Intitulé	***Montant***
Article 1641 (dépense) « Emprunt en euros » – Chapitre 16	+ 114 489,50 €
Article 1323 (recette) « Département » – Chapitre 13	+ 114 489,50 €

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213500861-20261020-89_2026-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à la décision modificative n°2 telle que mentionnée ci-dessus.

À Combourtillé, le 20 octobre 2026
Pour copie certifiée conforme au registre,

La secrétaire de séance,
Valérie BRARD

Le Maire,
Philippe BUINEAU